

W4---

# « Envoyer les médecins là où il y a des malades »

**Santé** | La Mutualité française organise un débat sur l'accès aux soins lundi prochain. Le point avec Jean-Claude Rousson, président régional.

**E**ntre formation d'un nouveau gouvernement et élections législatives, vous organisez un débat public, notamment sur les problématiques d'accès aux soins. Qu'en attendez-vous ? D'abord de sensibiliser les militants de la Mutualité, mais aussi les politiques locaux qui seront présents ou représentés, à nos propositions pour réformer l'assurance-maladie.

**Au premier rang des préoccupations, les dépassements d'honoraires, soit les abus et la généralisation des tarifs libres qui peuvent constituer un frein à se soigner. Que préconisez-vous ?**

Sur les dépassements d'honoraires, nous sommes très clairs. Le secteur 2 (tarifs libres, NDLR) doit disparaître. Mais en disant cela, nous n'oublions pas que nombre d'actes médicaux sont sous-cotés par l'assurance-maladie. Par exemple en chirurgie avec des actes plus techniques qu'avant et donc plus coûteux. On peut donc entendre ce que disent les professionnels là-dessus.

**Ou encore les tarifs dentaires, véritable écueil pour nombre de Français...**

Oui. Les dépassements d'honoraires des dentistes, c'est quatre milliards d'euros par an, contre deux milliards pour toutes les spécialités. Les mutuelles doivent fournir beaucoup d'efforts sur le dentaire.

Le Languedoc-Roussillon est



■ M. Rousson : « Disparition du secteur 2 ».

**cependant bien moins exposé que Paris, Lyon ou la Côte d'Azur, viviers de patients riches.**

On est certes moins touché par les excès de dépassements d'honoraires mais cela dérive ici aussi. Je crains plus généralement que si on légitime des dépassements trois à quatre fois supérieurs à la tarification de l'assurance-maladie, cela continue de favoriser les abus. C'est ce que vient de proposer le Conseil national de l'Ordre des médecins. Et cela ne va vraiment pas assez loin. Il faut savoir que seuls 5 % des médecins ont des tarifs quatre fois plus élevés que le tarif conventionné, alors...

**Le Conseil national de l'Ordre des médecins serait-il selon vous plus sincère et audacieux quand, en matière de lutte contre les déserts**

médicaux, il propose que les nouveaux praticiens exercent d'abord cinq ans dans la région où ils ont été formés. Souscrivez-vous en tout cas à cette proposition-là ? Oui, c'est un premier pas intéressant. Cela prouve que l'on peut discuter. Il ne faut pas oublier que la formation des médecins est prise en charge par la collectivité. Moi, je suis enseignant de formation et, jeune instituteur, on m'a envoyé là où il y avait des élèves. Je ne trouverai pas aberrant que l'on envoie les médecins là où il y a des malades. C'est sûr, on ne fera pas une réforme sans les médecins, il faudra discuter.

**Avoir une mutuelle coûte de plus en plus cher. Comment remédier à cela ?**

Il faut diminuer les taxes qui pèsent sur les mutuelles. Lorsqu'un adhérent paye 100 €, 13,27 € sont des taxes. Nous ne sommes pas des collecteurs d'impôts.

Recueilli par **RICHARD BOUDES**  
rboude@midilibre.com

## Lundi à l'Atria

Lundi 4 juin à l'Atria, débat de 18 heures à 20 heures, en présence notamment d'Etienne Caniard, président national de la Mutualité française (qui fédère 98 % des mutuelles santé). Inscription sur [www.languedocroussillon.mutualite.fr](http://www.languedocroussillon.mutualite.fr) ou au 04 99 58 88 90.